

Après 2 ans de permis A2 vous pouvez enlever la restriction de puissance en passant une formation de 7 heures. (A2 au permis A)

La formation

La formation se déroule de la manière suivante :

Partie théorique : 2 heures

Explications et échanges sur les thèmes de l'accidentalité, la vitesse, la conduite et les produits psychoactifs.

Partie pratique : 5 heures

- **Hors circulation - 2 heures** : L'élève va apprendre à s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et réalisera des exercices qui permettront de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

- **Circulation - 3 heures** : L'objectif des trois heures de circulation est de pouvoir dresser un compte rendu de la conduite de l'élève axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

Fin de formation

A l'issue de la formation, l'auto-école délivre à l'élève une attestation de suivi de formation qui lui permettra d'obtenir le permis A. L'élève devra attendre d'être en possession de son titre définitif pour pouvoir profiter de son permis A.

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans de l'obtention de permis A2 !